

Courbevoie, le 11 décembre 2012

Monsieur Kenji Kobayaschi
Président Canon France
17, quai Paul Doumer
92414 Courbevoie cedex

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Président,

La Direction Canon France a remis aux membres du Comité d'Entreprise, le 8 novembre 2012, deux documents intitulés « note d'information sur le projet de réorganisation de la société Canon France après fusion avec OCE France » et « avant-projet du futur plan de sauvegarde de l'emploi ». Il a été indiqué que ces documents prendront ultérieurement la forme de projets soumis aux instances dans le cadre de procédures d'information consultation.

Nous avons pris acte que ces documents n'ont pas, à ce jour, de caractère officiel et ont pour finalité d'informer d'ores et déjà les membres du schéma d'organisation envisagé à l'issue de l'intégration du personnel d'Océ par Canon France, prévue au 1^{er} semestre 2013.

Sans vouloir aborder pour l'heure les questions d'ordre économique voire juridique, nous constatons que les schémas d'organisation envisagés devraient générer la suppression de 354 postes, même si, comme vous l'indiquez dans votre communiqué du 9 novembre 2012, ce chiffre devrait être ramené à 200 suppressions compte tenu des postes créés ou vacants.

Pour nous, le plan de réduction d'effectif que vous envisagez est injustifié au motif de la soi-disant « sauvegarde de la compétitivité du groupe » et répond à d'autres motivations.

Néanmoins, nous avons pris bonne note de votre intention d'associer le plus tôt possible les partenaires sociaux, pour limiter les impacts de ce projet de réorganisation, avec l'objectif d'éviter les licenciements envisagés ou d'en réduire le nombre.

Si l'objectif de la direction est **véritablement d'éviter les licenciements** ou d'en réduire le nombre, le calendrier prévisionnel de déploiement étant planifié pour 2014, **il est tout à fait possible d'anticiper les conséquences sociales négatives induites par les orientations de l'entreprise et de trouver des solutions alternatives pour atteindre cet objectif.**

Comme indiqué dans notre courrier du 28 novembre 2012, nous vous demandons de réunir le groupe de concertation GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) dans les meilleurs délais afin d'organiser et de planifier les travaux des membres en ce sens.

S'il est difficile, dans un tel contexte de se fixer une obligation de résultat, il va sans dire que les solutions et mesures qui se dégageront des travaux du groupe de concertation pour limiter les impacts sur l'emploi seront mesurables eu égard au schéma initial.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Mohand CHEKAL
Délégué Syndical

Copie : Inspection du Travail
Direction Départementale du Travail
M. Le Disert, D.R.H. Canon France

Section Syndicale CGT CANON France

17, quai Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex – Tél. 01 41 16 07 97 – 01 41 99 71 35 / 71 37 – Fax 01 41 99 71 38
E-mail : cgtcanon@cf.canon.fr - Site Internet : www.cgtcanon.com